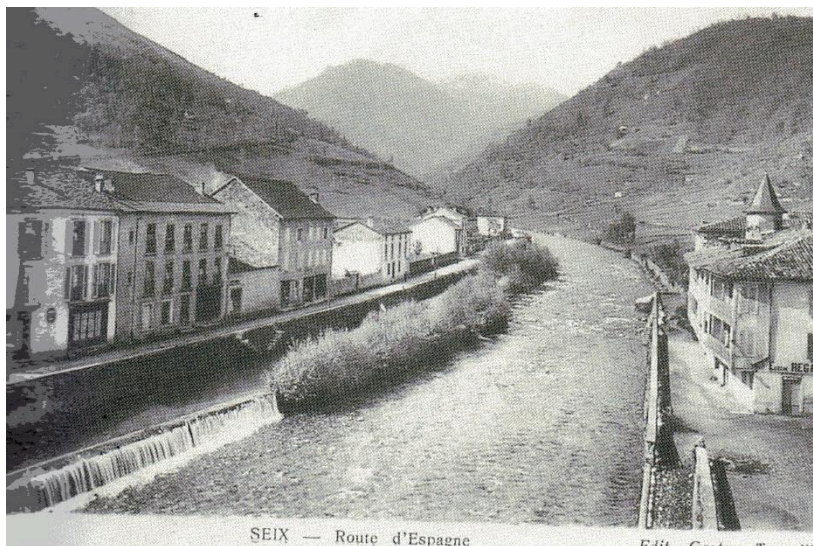


Préparation Seix

Références : Revue Histoire :
L'Inquisition contre les sorcières, site de
l'association Patrimoine Seixois

Seix

Le village se situe au confluent de quatre vallées, du Garbet, d'Hustou, du Salat et d'Estours ce qui contribuera à en faire un lieu de passage et au XVIIIème siècle il sera un carrefour pour les foires et les marchés.



Un pont de bois permettait le franchissement du tumultueux Salat. Cependant lors d'une crue importante en 1772, il fut emporté par le courant et dut être remplacé en 1868 par un édifice en pierres de tailles avec trois arches de soutènement. Il sera à nouveau submergé lors de la crue de 1937 mais il résistera.

De grands hôtels autour de la place du foirail font apparaître le besoin d'hébergement lors des foires et marchés mais aussi la fréquentation d'une clientèle de pensionnaires fidélisés lors des saisons estivales de la station ou en cure à Aulus-les-Bains.

La seigneurie de Seix fera l'objet d'un paréage en 1242 entre le roi de France Louis IX et quatre seigneurs locaux. Ce contrat avait pour but de défendre la route, c'est-à-dire le point de passage, la ville sera fortifiée par le fils du roi Philippe II le Hardy pour renforcer ce contrôle.

Les coseigneurs, au nombre de cinq, octroyèrent des coutumes vers 1280.

Le château, situé dans le Couserans, profitait d'une franchise et échappait à la juridiction du seigneur du Couserans, relevant seulement du Gouverneur du Languedoc de Rieux Volvestre.

Cela créa une anomalie historique et géographique car cela généra une enclave du Languedoc royal au plus profond du comté de Comminges.

René de Balby, seigneur de Seix, défendit les droits hérités de Gaston Fébus sur le comté de Foix car allié aux vicomtes du Couserans, mais aussi à la demande du roi d'Aragon. Il fut alors affranchi des droits seigneuriaux pour sa bonne garde de la frontière en 1391.

Lors de la menace de Charles le Quint en 1528, la communauté du village fut dispensée de l'impôt extraordinaire par François 1^{er} car « les habitants étaient obligés de faire le guet nuit et jour sur les ports ». Ces privilèges faisaient de la cité un cas unique.

Deux châteaux mémorisent la tradition, dont celui de la période ancienne, parfois appelé « château du roi » peut-être pour un passage de celui-ci lors du paréage, totalement disparu. Il aurait servi de siège pour une garnison lors des attaques de protestants au XVIème siècle et se retrouvera mentionné en 1667.

L'autre château, celui du vicomte, constitue la maison qui domine le village. Il sera construit au XVIème et deviendra la résidence des Balby après le mariage de Bertrand avec Gabrielle de Sers. Leur fils Etienne né le 15 octobre 1598, baron de Montfaucon, seigneur de Fabas et de Montardit achètera en 1626 le château de la Tour et le fera reconstruire.

Soueix

Son histoire ressemble à ces communes de montagne où l'agriculture était le seul moyen de subsistance. Les hommes et les femmes devaient mettre toute leur énergie pour travailler ces reliefs et la forêt, libérant des espaces pour leurs troupeaux.

Il y a plus d'un siècle, pour compléter les modestes revenus agricoles, les Ariégeois se transformèrent en colporteurs. Ils partaient dans les chemins creux, avec leur caisse en bandoulière pour de longues, voire très longues absences pouvant atteindre une année.

Chaque hameau disposait d'un minimum d'un colporteur par famille et le métier se transmettait de père en fils. Un recensement a ainsi quantifié près de 2000 colporteurs dans un canton.

Cette habitude prit naissance après l'apparition de la vierge à Lourdes. Les colporteurs se sont alors mis à présenter des objets dits religieux, chapelets, eau bénite, représentations diverses de la vierge... afin de réaliser un petit commerce et amoindrir leur misère.

Vers 1858, femmes et hommes partaient à l'année ou pendant la saison d'hiver, d'hameaux en villages, de fermes en villes. Ces longs cheminements à pied, quel que soit le temps, nécessitaient une orientation mais surtout de bonnes disponibilités pour le baratin, élément majeur permettant de séduire les clients ou clientes.

Les Sorcières de Seix

Le passage des « Trois sorcières de Seix » est une ruelle au cœur du village. Elle rappelle un procès en sorcellerie, en 1562, après l'arrestation de trois femmes du village.

Sorcières et Catholicisme

Dans une époque où la mort rodait aux alentours, où l'espérance de vie était courte avec des enfants mourant avant 10 ans, en l'absence d'hygiène, le monde rural vivait quotidiennement la misère.

Les guérisseuses étaient des personnes ayant reçu une connaissance transmise oralement. Car dès que l'homme est apparu sur terre il a essayé de se soigner. L'expérience des millénaires d'expériences, de découvertes et de constats, d'analyse de vision des animaux, formait un acquis à usage confidentiel permettant de remédier à certains problèmes de santé. Avec leur parfaite connaissance des plantes ces guérisseuses savaient confectionner des filtres pour apporter des protections aux plus faibles.

Si les plantes peuvent apparemment être dangereuses, le Médecin Claude Bernard dira « Tout est poison, rien n'est poison, tout est question de dose. »

Dans les temps très anciens, les humains croyaient aux forces obscures, en mal ou en bien, mais lors du moyen-âge l'église va très vite condamner et pourchasser les sorcières, celles dont les connaissances portaient ombre à la masculinité des monastères et des clercs.

Cela commencera lorsque le christianisme supplantera les rites païens. Devenant religion établie, les autres dieux ne disparurent pas immédiatement et les catholiques en viendront à construire leurs églises sur des lieux de cultes païens pour attirer les clients.

La chasse aux sorcières

Dès le XIII^{ème} l'église va faire des sorcières de parfaits bouc-émissaires, elle fabriquera « la sorcellerie diabolique » pour traquer le diable.

Un moine Jean Bodin dans son ouvrage : *démonomanie des sorcières*, va recenser quinze crimes contre dieu. L'imaginaire les fera chevaucher leur balai en vol et le sabbat sera leur fête interminable.

L'image du diable et sa représentation nuisible, construites par l'église montera en puissance à la fin du moyen-âge, il deviendra celui qui veut détruite l'église. Cette dernière était alors perturbée par le Grand schisme de 1378-1417 remettant en cause l'omnipotence des décisions papales. La répression de la sorcellerie démoniaque commencera dans les années 1420-1430, période d'où des documents ont été retrouvés.

Vers 1400, l'image de la sorcière forgée par l'église va se confondre avec celle de la guérisseuse, car l'homme médiéval catholique et superstitieux, a peur de ces femmes.

« La sorcière vue par son entourage fait figure de machine à tuer : nourrice du bébé d'autrui, son lait s'avère mortel pour l'enfant quelle tient au sein ; son souffle, son mauvais œil, son crachat terrifient les alentours ; les fermières se plaignent du trépas de leurs chiens de garde, tués par les quignons de pain qu'elle distribue dans les niches... » Leroy-Ladurie.

« L'église déclare, au 14^{ème} siècle, que si une femme ose guérir sans avoir étudié, elle est sorcière et meurt » selon Michelet.

Ainsi s'imposeront des médecins masculins formés à l'université qui s'approprièrent les remèdes des sorcières sans faire référence à celles-ci.

En 1486 deux dominicains allemands Henri Institoris et Jacques Sprenger feront paraître « le Marteau des sorcières » ouvrage de démonologie. Celui-ci sera propagé pour influencer les juges et deviendra un best-seller. Il caricaturera les femmes en les insultant et voulait montrer sans nuance leur dangerosité, leur perfidie, leur infériorité. Cet ouvrage participera au massacre de millions de victimes sur les bûchers.

« ...Une mauvaise femme, qui par nature doute plus vite dans la foi, plus vite aussi abjure la foi, ce qui est fondamental chez les sorcières... Toutes les choses de sorcellerie proviennent de la passion charnelle, qui est en ces femmes insatiable... D'où pour satisfaire leur passion elles folâtraient avec les démons... »

Dans une époque d'instabilité sociale, la sorcellerie fut un moyen de renforcer la présence du clergé, mais aussi un moyen d'intimider les femmes pour les contraindre à s'identifier à un comportement féminin imposé.

Jules Michelet vit dans la sorcière le masque d'une révoltée contre un ordre défini par les hommes. En effet les femmes n'étaient pas reconnues comme des sujets de droit. Les lois maintenaient les femmes sous une tutelle juridique en les soumettant à la domination du père, des frères, puis de celle de l'époux, qu'elles ne pouvaient choisir. Et aujourd'hui ?

Ce fut aussi un moyen d'assurer le monopole de la médecine aux hommes des classes supérieures.

La technique des procès

La procédure d'inquisition créée en 1231-1233 par le pape Grégoire VII était une procédure écrite. Depuis le concile de Vienne 1311-1312 les tribunaux d'inquisition étaient composés d'un inquisiteur délégué par le pape, se recrutant parmi les Dominicains ou les Franciscains.

Cependant cette procédure pouvait être transformée en un mode extraordinaire qui donnera son ampleur au 15^{ème} avec : une enquête d'office et secrète, un usage légal de la torture et l'absence de défendeur.

Pour l'ouverture il suffit d'une rumeur ou d'une dénonciation. Cette dernière est prônée par l'église. Ainsi lors de leurs tournées les prédicateurs incitent à la dénonciation du crime de sorcellerie et les curés incitent leurs paroissiens à faire de même.

L'enquête menée par le juge se retrouvait secrète car l'impunité des dénonciateurs était assurée. Ainsi la rumeur se trouvait enregistrée comme preuve de culpabilité.

Afin d'obtenir des réponses et des preuves la « question », torture judiciaire, sera autorisée dès 1252. L'interrogatoire s'effectuera suivant une grille de plusieurs questions (15 dans des documents retrouvés.)

Sur près de 110000 procès européens connus entre 1480 et 1640, les juges prononcèrent de 60 à 80000 sentences de mort, surtout dans les campagnes. Les procédures criminelles font apparaitre que sur 10 personnes, les femmes sont 7 ou 8, confirmant qu'elles étaient donc surexposées au péril démoniaque.

Pourtant, au cours de cette chasse aux sorcières européenne, nul n'a jamais été arrêté en flagrant délit de sabbat. Aucun chaudron ni balai n'ont figurés comme pièce à conviction et aucun juge n'a vu le vol nocturne d'une sorcière.

Le procès des sorcières de Seix

Un simple soupçon, une rumeur, une dénonciation amenèrent la justice à effectuer une enquête, alors que la population peu instruite et superstitieuse était prête à croire tout porteur de crucifix. Le pays du haut Couserans fut en émoi, en 1562-1563, car trois femmes du village de Seix devaient être jugées. Elles furent dénoncées par leur frère et fils dont l'un était le curé du village.

Mathe de Ga, âgée de 70 ans, épouse d'un paysan aisé, fut dénoncée comme sorcière aux consuls de la ville par ses fils. Arrêtée le 19 mars 1562 elle sera exécutée le 18 avril, pendue par son propre fils puis brulée avec les pièces de son procès.

Le processus du procès de Philippe du Rieu, sa fille âgée de 30 ans et de Ysabe Talleu, quadragénaire, apportera un peu de clarté sur la procédure suivie, Arnaude Barrau, la quatrième femme menait sa vie à St Girons, contrairement aux trois autres Toutes seront brulées pour, selon l'église, « purifier » leur âme.

Depuis le 13^{ème} la chasse aux sorcières était fréquente dans cette région, mais en l'année 1562 la peur des huguenots sévissait, ainsi que la rudesse de la vie et la crainte de disette ou d'épidémies. Mais les jalousies ou l'appât d'héritage augmentaient les rivalités entre parents ou voisins, provoquant des délations encouragées par l'église.

Mathe de Ga aurait été initiée à la fabrication de médicaments par un habitant d'Ustou, selon les documents.

Elle sera soumise à la question et torturée, reconnaissant ainsi que sa sœur Catherine avait été brulée antérieurement pour sorcellerie. Elle avouera s'être donnée au diable et renoncée au dieu et la cour céleste du paradis. Dénoncée par ses fils chez lesquels elle vivait, il fut dit que ses victimes étaient de son entourage : mari, nièce et ses neveux.

Les actes reprochés font frémir : infanticides avec cruauté, les dires dénonçant : « les enfants étaient exposés au feu, puis remis au berceau » rôtis ?

Pour les empoisonnements Mathe aurait utilisée « une poudre blanche contenue dans un minuscule drap de lin » et le poison aurait été injecté dans des aliments comme la pomme et la figue... »

Elle aurait avoué posséder un crapaud, qu'elle aurait rejeté dans le Salat. Ce crapaud fut présenté au procès comme terrifiant, véritable émanation du diable. Son urine était le principal ingrédient du poison utilisé.

En pleines guerre de religion, ce sont les consuls du village, des civils et non des religieux qui jugèrent. Ils avaient demandé à l'évêque du Couserans d'intervenir, mais celui-ci ne donna aucune réponse.

Toutes les trois furent condamnées et furent exécutées, comme la citadine accusée « d'abuser de l'acte charnel » et condamnée pour paillardise, adultère et inceste.

« On recherchait des boucs-émissaires pour expliquer les infortunes de l'époque, celles-ci bien pénibles dès 1300 mais épouvantables dès 1347 ; on les trouva d'abord parmi les juifs, les lépreux, les templiers puis les sorciers ruraux fournirent une cible à leur tour... » Citation Leroy-Ladurie

Balade à Seix (22-10-2023)

Le silence règne sur le parking, la ville est encore endormie dans la fraîcheur matinale. De petits espaces éclairés par les coupoles à faible rayonnements proposent une lumière comme tamisée, délicate et mystérieuse disputant à l'obscurité une fantasmagorie d'ombres. Des arbustes laissent pendre leurs grappes de flocons jaunis. L'automne débute sa mue de coloration des feuillages, cachant le dépérissement engendré par la sécheresse. Ce besoin pour la nature de survivre à ce réchauffement climatique.

Après une photo de groupe dans la pénombre de sept heures trente, il convient d'effectuer le remplissage des soutes du bus pour un départ à l'heure dite. Non ! Cinq minutes d'avance et l'arrivée de dernière minute aurait pu rater la balade.



Les peupliers semblent être les premiers à voir le jaunissement de leurs feuilles, montrant la voie aux autres espèces végétales.

A 8 heures une faible luminosité se diffuse et emplit les abords de l'autoroute. Lentement, infailliblement, le ciel s'éclaircit amorçant en face un horizon gris bleu où se discerne en ombre diffuse la barrière assombrie de la chaîne pyrénéenne. Cette montée de l'aurore accentue l'émergence de la nature démontrant l'inéluctabilité du temps et indiquant notre éphémère passage sur la boule terrestre. Sur la gauche la ligne d'horizon constitue un éventail

au-dessus de la noirceur terrestre, alliant un rosissement du ciel avec l'émergence d'un pâle soleil levant, alternant des volutes rougeoyantes et des flammèches grisées.

Petit à petit la ligne des crêtes, aux sommets parfois blanchis, crée un trait délimitant la frontière entre ciel et terre.

Un arrêt dans un rond-point, croisement de ces routes tortueuses et étroites permet de se libérer de de l'insistance des besoins naturels dans une nature couverte de brume, épais édredon au-dessus de la rivière Salat.

A Seix la descente du bus s'effectue sous des platanes au houpier raccourci, puis nous partons traverser le pont en direction du marché hebdomadaire où, sur la droite, se découvre la toiture calcinée d'un important immeuble.





Le trajet débute par un faufilet dans des ruelles pour rejoindre le pied de l'église, puis franchir le ruisseau d'Esbints afin d'atteindre l'entrée d'une sente étroite nécessitant un étalement du groupe en file indienne.

Sur la gauche le Salat, sur la droite l'inclinaison de près verts montant vers le sommet de la colline.

Le sentier bucolique s'insinue entre les bouquets d'orties pimpantes et guillerettes, les pissenlits à larges feuilles et le plantain recouvrant l'étroit espace entre les tracés piétonniers.

De frêles lianes de ronces, encore relativement dépourvues d'épines agrippantes, redescendent des hauteurs de la haie à droite, se balançant au gré du déplacement d'air. Sur la droite l'eau de la rivière roule bruyamment interprétant une symphonie sans fin, une partition faite de fluidité et de cascadeuses envolées, créant des blancheurs mousseuses sur

les pierres.

Le sentier humide des dernières pluies rend les pierres un peu glissantes et l'étroitesse du cheminement conduit à privilégier la pose des pieds. Tandis que l'eau dévale claire et limpide mais avec force et vitesse, le chemin se couvre de feuilles amortissant les pas.

Sur la droite un muret, très ombragé, se capuchonne de mousse et de minuscules fougères dites Aplénium des ânes. Par terre quelques fougères Scolopendre érigent leurs larges feuilles rubanées.

Le sentier devient montant, s'éloignant de l'eau avec le fond sonore de son écoulement qui diminue inexorablement, bordé de pissenlits et parsemé de ronces très jeunes et pendantes comme descendant du ciel. Le sol s'enrichit de racines mises à nue par le ravinement, et de pierres affleurantes, parfois formant des marches relativement glissantes. Cela devient une modeste ascension où les pas doivent être particulièrement assurés.

Les changements de trajets font chaque fois l'objet d'un escalier naturel délavé aux pierres plates lissées, avec des hauteurs de marches variables et un giron plus ou moins étroit ne facilitant pas le franchissement.



Il faut avoir recours aux bras secourus des accompagnateurs qui facilitent les passages. La montée est longue, sous les frondaisons en mi-pente, bordée de broussailles et d'arbres chétifs dont la mousse recouvre souvent le tronc tandis que les lichens blanchâtres se délectent des arbres et ramures sans vie.

L'arrivée sur un belvédère offre un interminable vue sur les vallées d'où s'élèvent des brumes.





La forêt commence à se teinter des couleurs automnales amorçant un tableau évolutif de couleurs chaudes et agréables à l'œil.

Passé les quelques maisons, les chiens désireux de maîtriser leur territoire nous convient à un concert de vociférations éclatantes.

Il faut alors s'engager dans une sente décourageante au vu de la petite descente vers le ruisseau qui serpente entre les blocs de roches et constellée de rochers. Puis la travée devient étroite, une cinquantaine de centimètres, formé

de pierres saillante et de terre humide et fuyante ne retenant que peu le pied. Il s'agit d'un long passage sur plusieurs centaines de mètres où les variations de la pente provoquent des montées délicates, car le sentier louvoie à flanc de colline, non stabilisé par des passages fréquents.

L'effort est intense tant la pente est forte et la peur de la glissade s'implante dans notre ressenti appauvrissant les possibilités réelles. Heureusement les bras sont encore là pour les passages les plus périlleux et permettent à ceux dont l'âge ou la constitution ne permet plus d'avoir la souplesse la force et l'agilité d'une chèvre. Heureusement que la pluie n'a pas été trop récente !

Les valeureux « gilets orange ou jaunes » sont très sollicités pour s'extirper de ces passages, car rester en équilibre pose parfois des problèmes qu'une main secourable rend plus accessibles.

Un arrêt à l'entrée d'un chemin plus large revêtu d'un pierrage concassé offre une reprise de souffle et aussi une pause salutaire pour les muscles des jambes très sollicités, sous les frondaisons.

La pente continue sur un chemin plus facile avec une protubérance de mousse attestant l'ombre permanente du lieu.

Sur ce sentier propre la longue montée permet de parvenir aux 770 mètres d'altitude du col de l'Oule où des vaches paissent dans l'herbe grasse.



Alors il faut amorcer la descente après une pause méritée. Le chemin large descend doucement. Dans un premier temps la marche s'effectue sur un revêtement de feuilles de châtaigniers et de bogues piquants verts, à peine ouverts pour découvrir de petites châtaignes brunes. Puis les arbres changeant de variété, le sol fait place aux feuilles de hêtre et aux faines, ces glands de cet arbre.

Ce sont des milliers de ces fruits qui amortissent le bruit des pas, mais dissimulent les racines et les pierres saillantes et piégeuses.



Sous les ombrages que le soleil ne peut franchir, les mousses envahissent les troncs et ramures, colonisatrices infatigables.

La descente devient plus forte en se rapprochant du talweg et du ruisseau chantant.

Les genoux implorant mais doivent continuer, heureusement les bâtons permettent d'amortir et de soulager l'intensité de chaque pas vers le bas.

Enfin voici l'espace propice au pique-

nique, il est temps. Ce sera une reprise de force agrémenté des chutes de niveau du petit torrent qui provoquent bruit et tourbillons spumeux.

Sur cet espace en pente douce jusqu'à cette eau qui roule sur un lit de pierres, chacun trouve une place. Le regard s'égaré sur cette fluidité cascading, claire et rafraichissante, cependant l'air est frais et la dépose de la couche supérieure de nos vêtements n'est pas particulièrement de mise.

Sur l'autre rive deux chevaux à la robe « indienne » nous regardent, intéressés.

Sur un peuplier qui se meurt et dessèche les pieds dans l'eau, des fougères Polypodes se sont installés dans une fourche formée par deux branches à plus de deux mètres du sol. Leur couleur vert pâle tranche sur la teinte morne de l'arbre en fin de vie.

Après la traditionnelle transmission du chocolat, du café, partage convivial indispensable, il va falloir reprendre le cheminement.



Avant, un petit complément sur ces sorcières tellement mythiques.

Une série télévisée vient de nous montrer Pierre de Lancre, le chasseur de sorcières en Pays basque. Docteur en droit il reçut une éducation religieuse stricte et se forma à la théologie et la démonologie.



Sa dévotion était mue par un fanatisme soutenu par sa croyance à la réalité d'une sorcellerie et aux maléfices imagés.

Croyant tout savoir il sera qualifié d'illuminé et de superstitieux, mais Henri IV lui demandera de libérer une petite région basque en 1609.

Il s'agira d'une chasse à tous ceux et surtout celles qui ne correspondaient pas à la norme catholique, aussi les femmes furent ses cibles privilégiées.



Il publiera en 1620 « le tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons » et deviendra conseiller du roi jusqu'à mourir en 1631 à 78 ans.

Les premiers cas recensés de sorcellerie remontent aux années 1420-1430. Il faut tenir compte du contexte religieux qui, à la fin du moyen-âge, trouvera en l'image du diable un moyen d'obliger à suivre ses directives et admettre « l'infailibilité papale. »

L'église se trouvait alors en crise avec le grand schisme de 1378 à 1417 qui vit régner et s'affronter plusieurs papes en même temps. L'économie était aussi en panne et la démographie avait baissé par suite de la peste.

Dans cette instabilité l'église se devait de trouver le moyen de reprendre son pouvoir. La simplicité de la réponse sera imaginée par une puissance diabolique de Satan qui viendrait séduire les fidèles pour construire une anti-église, une anti-société. Un péril à combattre car il y avait une menace de destruction de l'église chrétienne.

Les textes créèrent l'imagerie en même temps qu'ils en décrivaient les dangers. Les sorcières devinrent le nouveau bouc émissaire, expression de la sorcellerie démoniaque. Après les juifs, les lépreux et les hérétiques, le sorcier ou la sorcière devinrent le nouvel ennemi de la chrétienté. Car souvent ces personnes récitaient des prières pour se renforcer et cela sans les prêtres, posant un problème de concurrence pour l'église.



Aussi, sous le pape Jean XXII les sorciers et sorcières deviendront des hérétiques puis seront qualifiés d'idolâtres c'est-à-dire reniant dieu au début du XVème.

Alors la chasse s'organisera avec des prédicateurs incitant les paroissiens à la délation et les curés inviteront à faire de même, puis à partir du XVème on enquêtera sur les mœurs, on interrogera. Ainsi encouragées les populations livreront aux curés ou au chatelain les personnes soupçonnées ou celles que l'on voulait voir disparaître, par envie ou intérêt.

Pour l'Inquisition, les manifestations montraient que quelque chose de grave apparaissait, comme



une sensation de mise à l'épreuve des hommes par un « Dieu » désireux d'éprouver leur foi et mettre en évidence leurs faiblesses. L'humanité courait vers l'abîme, bouleversant et déstabilisant la société, mais surtout les règles religieuses. Ne comprenant plus ce dérèglement du monde, des esprits générèrent une folie comme mise en scène.

Ainsi finirent sur les bûchers des milliers d'individus innocents, boucs émissaires d'une société terrorisée par ses soubresauts.



Car pour eux il n'était pas question de changer de mode vie, et afin de soulager sa peur il était plus facile de prendre des victimes expiatoires comme l'on offrait des victimes aux dieux païens. Quelqu'un devait payer pour expier ces peurs incontrôlables des notables.

Deux dominicains, Henry Instioris et Jacques Spenger rédigèrent « le marteau des sorcières », publié en 1486 à Strasbourg, qui marquera des générations et dont la misogynie est éclatante. Ce livre

inspirera les chasseurs de sorcières qui enverront des milliers de personnes sur les bûchers à travers l'Europe. Mais il fit surtout ressortir un sentiment d'effondrement du monde auquel les auteurs croyaient, que ces derniers transformèrent en une menace du diable et de ses propagateurs sorciers et sorcières.

La chasse aux sorcières fut une réalisation politique et non une certaine crédulité. Les sources éparses font état d'environ 100 000 procès entre 1580 et 1640, et pendant cette période 75% des personnes incriminées seront des femmes, chiffre accablant suggérant un féminicide.

Il est patent que la religion, au cours des âges et encore maintenant, s'est toujours révélée être anti féminine, avec l'image d'Eve la fautive originelle. Dans un monde politiquement dominé par des hommes, la scène judiciaire sera pourtant marquée par une complicité de la société toute entière, et huit fois sur 10 une femme accusée gravira le bûcher.

Parfois simplement rebelle à l'ordre moral, la supposée sorcière subira la précarité, la marginalité et la peur du mal « lié au péché originel » car il s'agissait d'une vindicte collective engendrant le noyau de cette misogynie théologique

Un procès débutait par une enquête d'office, de nature secrète. Elle assurait l'impunité aux dénonciateurs et la rumeur publique était enregistrée judiciairement comme preuve de culpabilité. L'accusé n'avait droit à aucun avocat et afin d'obtenir des preuves suffisantes, des aveux par la torture judiciaire ou « question » fut décidée par l'église dès 1252.

Une grille de quinze questions a été retrouvée dans un procès de 1448. Pendant que l'inquisiteur questionnait le (ou la) suspect celui-ci était hissé à une potence puis lâché plusieurs fois vers le sol. L'usage se répétait jusqu'à ce que l'aveu soit complet.

La société étant fortement misogyne, les archives montrent que les questions posées sur les rapports sexuels s'adressaient majoritairement aux femmes. Pourtant durant cette chasse aux sorcières, personne ne fut arrêté en flagrant délit de sabbat et nul chaudron ni balai ne figurèrent comme pièce à conviction.





Aucun juge ne vit de vol nocturne de sorcière. Le Parlement de Paris interdira aux juridictions provinciales de juger ces pratiques et fin 17^{ème} elles seront exclues du champ judiciaire.

Ainsi un effondrement climatique, religieux ou politique peut produire un obscurcissement de la pensée, de la raison, l'homme se transformant en bourreau, avec des honneurs.

Nous rejoignons le pont menant à la route, là où les groupe se séparent, les grands marcheurs partant pour de nouvelles montées bucoliques à la découverte d'animaux de ferme, vaches et chèvres, salués par le braiement des ânes.

Pour le groupe de visite il convient de prendre la route menant à Seix afin de prendre le bus, mais après avoir quitté les grosses chaussures de marche et les

sacs à dos meurtrissant les épaules.

La visite de ce musée à Soueix s'avère être une découverte du magasin de Maurice Souquet, un entrepreneur qui transformera un modeste magasin local en une entreprise fournisseuse d'épicerie pour les localités proches, de mercerie, quincaillerie, lunetterie et bijouterie fantaisie. Il saura utiliser le mystère de Lourdes pour vendre des articles de piété que les colporteurs iront vendre aux quatre coins du monde. Il créera une société, entreprise grossiste familiale, qui saura acheter les marchandises en importance pour obtenir des prix, saura faire crédit aux colporteurs pour leurs achats de marchandises et ainsi les fidélisés. Il facilitera les voyages des colporteurs scellant avec eux un contrat « je vous aide à partir, mais vous ne vous servirez en marchandises que chez moi ». Ainsi de 1850 à 1940 près de 1500 femmes et hommes colporteront sur les routes de France, d'Afrique du Nord, d'Espagne, d'Amérique du Sud du centre puis du nord. Le magasin permit de subsister, à cette époque de disette, aux familles de colporteurs soit plus de 15 000 personnes.



Il sera aussi un pionnier de l'électricité par son envie de modernité et vers 1884 il produira de l'électricité avec une dynamo importée d'Allemagne. La production étant supérieure à son propre besoin il convaincra deux clients qui paieront au magasin cet éclairage à la lampe. Deux ans plus tard ce sera un alternateur qui permettra de transporter l'électricité sur plus grandes distances et il proposera aux habitants de Soueix une installation à leur domicile. La commune sera électrifiée avant Paris.

Après la fermeture du magasin concurrencé par l'installation moderniste de super marché et de la disponibilité des voitures, les successeurs vendront une partie des biens et feront don à la commune du magasin, des produits en stock et des archives. Ainsi le musée offre une vision précise sur la vie de 1850 à 1940 dans nos régions loin du monde dit « moderne ». La visite est un voyage étonnant et enrichissant dans un passé relativement récent et qui montre que bien des « premiers de la classe » d'aujourd'hui pourraient s'inspirer de l'expérience pour éviter de faire n'importe quoi à courte vue.

C'est par un retour un peu somnolent dans le bus que nous retrouvons Tournefeuille à l'heure dite. Merci organisateurs et chauffeur !

A la prochaine.